

Déclaration de Protection des Données du Personnel

Introduction

Fidelity National Information Services Inc. et certains membres de son groupe affilié de filiales contrôlées et détenues (collectivement « **FIS** »), y compris la société FIS qui vous emploie ou avec qui vous avez conclu un contrat, ont adopté un programme général pour sauvegarder et protéger les données à caractère personnel qu'ils traitent, relatives à des salariés identifiés ou identifiables, à des candidats à un poste et à des co-contractants individuels ou sous licence ainsi que les données à caractère personnel d'autres personnes en contact avec lesdits salariés, candidats à un poste et co-contractants qui sont liées à leurs relations avec FIS (par exemple, à des fins de mobilité mondiale, de contact en cas d'urgence et d'indemnités) (collectivement les « **Données à Caractère Personnel du Personnel** »).

La présente déclaration vise à vous fournir des renseignements supplémentaires concernant les Données à Caractère Personnel du Personnel qui peuvent être traitées par FIS, et comment cette dernière recueille et utilise les Données à Caractère Personnel du Personnel avant, pendant et après votre emploi ou avant, au cours de, et après, l'exécution du contrat avec FIS. Le terme « traitement » est utilisé dans la présente Déclaration pour couvrir toutes les activités impliquant des Données à Caractère Personnel du Personnel, y compris le recueil, la manipulation, la mise à jour, le stockage, la suppression, le partage, l'accès, l'utilisation, le transfert et la destruction des Données à Caractère Personnel du Personnel. Nous vous encourageons à lire avec attention la présente déclaration (y compris l'Annexe) et à en comprendre son contenu. Si vous avez des questions concernant le traitement par FIS des Données à Caractère Personnel du Personnel, vous pouvez contacter le Bureau de Protection des Données de FIS en utilisant les coordonnées indiquées à l'Annexe.

Le principal responsable du traitement de vos Données à Caractère Personnel du Personnel est la société FIS qui vous emploie ou à laquelle vous avez envoyé votre candidature. Si vous avez des questions sur qui est cette société, veuillez contacter **Daimary Eldredge** au Bureau du personnel à l'adresse suivante [Daimary Eldredge](#).

Description du Traitement des Données

Les Données à Caractère Personnel du Personnel comprennent l'ensemble des informations personnelles recueillies et traitées dans le cadre des relations de travail d'un individu avec FIS. Par exemple, FIS traite des Données à Caractère Personnel du Personnel concernant les candidats à un poste, les salariés (qu'ils soient temporaires ou habituels), le personnel d'appoint, les co-contractants individuels, les retraités et les personnes ayant auparavant occupé ces fonctions au sein de FIS. Celle-ci traite également des Données à Caractère Personnel du Personnel concernant la famille, les personnes à charge ou d'autres personnes en relation avec les candidats à un poste, les salariés, le personnel d'appoint, les co-contractants individuels, les retraités et les personnes ayant auparavant occupé ces fonctions au sein de FIS, lorsque leurs informations personnelles ont été communiquées à FIS par les personnes ayant des relations de travail avec FIS. Une liste des types de Données à Caractère Personnel du Personnel qui peuvent être traitées est indiquée dans l'Annexe ainsi que les objectifs du traitement des données et les catégories des destinataires des données qui peuvent s'appliquer.

Dans certaines juridictions, les Données à Caractère Personnel du Personnel qui sont considérées comme des « données à caractère personnel sensibles » en vertu du droit applicable peuvent devoir être recueillies, comme exigé ou autorisé par les lois locales, par exemple aux fins du respect des mesures sur l'égalité des chances ou

des prescriptions fiscales locales. Dans l'Annexe jointe, les catégories de données concernées dans lesquelles les informations personnelles sensibles peuvent être incluses sont indiquées séparément.

Les Données à Caractère Personnel du Personnel peuvent être communiquées à FIS directement par la personne qu'elles concernent ou par toute autre personne ou société. Par exemple, si vous effectuez une candidature à un poste ou acceptez un emploi au sein de FIS, cette dernière peut obtenir des informations des recruteurs, des entreprises de recherche d'emploi, des services de vérification de l'identité, des références que vous fournissez, des sites web de tiers, y compris via LinkedIn, et d'autres sources disponibles au public. Si cela est autorisé par les lois locales et avec votre consentement, FIS peut demander la vérification de vos antécédents ou de votre solvabilité à des organismes publics ou à des établissements financiers pour évaluer votre éligibilité à l'emploi ou à certaines tâches ainsi que vos informations médicales si nécessaires pour évaluer votre éligibilité à des prestations liées à l'emploi. Aux fins de satisfaire les dispositions réglementaires, les données à caractère personnel peuvent être comparées aux services d'identification de tiers et aux bases de données mises à disposition par le gouvernement qui contiennent des données à caractère personnel et qui contiennent des informations disponibles au public.

Pourquoi FIS recueille, utilise et conserve ces Données à Caractère Personnel du Personnel

FIS recueille, utilise et conserve des Données à Caractère Personnel du Personnel, si nécessaire, pour gérer votre relation contractuelle avec FIS ou au titre des services ou opportunités que vous demandez, si nécessaire, pour se conformer à une obligation légale, et, si nécessaire, conformément aux intérêts légitimes de FIS et quand vos droits en matière de protection de données ne prévalent pas sur ces intérêts, c'est-à-dire si nous avons un motif juridique valable de le faire qui ne porte en aucun cas atteinte à vos droits. Par exemple, FIS dispose d'un intérêt légitime dans le fait de s'assurer de la sécurité et l'intégrité de ses installations et systèmes et de s'assurer que les informations pertinentes à la conduite de notre activité sont disponibles au sein du groupe FIS. FIS peut également traiter vos Données à Caractère Personnel du Personnel dans des circonstances limitées auxquelles vous avez consenties. Si FIS vous demande votre consentement, vous êtes libre de refuser ou de le révoquer.

Pour obtenir plus d'informations sur le fondement juridique de FIS concernant le traitement des Données à Caractère Personnel du Personnel, veuillez vous référer à l'Annexe.

Avec qui partageons-nous vos données ?

Étant donné que FIS intervient au niveau international, cette dernière peut avoir besoin de mettre des Données à Caractère Personnel du Personnel à disposition d'autres entités de FIS et de prestataires de services tiers externes choisis, tels que les prestataires des salaires, des indemnités et des retraites ainsi que les conseillers fiscaux et les prestataires de services en technologies de l'information exécutant des services à la demande de FIS. Cette dernière peut également mettre des Données à Caractère Personnel du Personnel à disposition d'autres tiers, tels que les autorités répressives, l'administration fiscale, d'autres organismes publics et sur demande de sociétés de marketing, si de tels transferts sont légaux et appropriés.

Vos données sont-elles envoyées à l'étranger ?

De tels tiers et entités peuvent être situés dans des pays qui peuvent ne pas avoir la même législation en matière de protection des données/de confidentialité que le pays d'origine. FIS s'assurera que les Données à Caractère

Personnel du Personnel resteront protégées dans toute la mesure exigée par les lois en vigueur, même quand elles sont transférées à un tiers situé dans un autre pays, y compris par l'utilisation des clauses type approuvées par la Commission européenne et d'autres mesures de protection liées au transfert des données.

Pour obtenir plus d'informations sur comment FIS protège les transferts des Données à Caractère Personnel du Personnel, veuillez contacter le Bureau de protection des données de FIS indiqué ci-dessous.

Sécurité

FIS s'engage à tenir confidentielles et à garder, en toute sécurité, les Données à Caractère Personnel du Personnel. Les systèmes de FIS dans lesquels les Données à Caractère Personnel du Personnel sont traitées sont protégés par des architectures de réseau fiables qui contiennent des pare-feux et des dispositifs de détection d'intrusion. L'accès aux Données à Caractère Personnel du Personnel est limité aux individus qui ont besoin des informations dans le cadre de leurs fonctions. Ces personnes disposent de codes d'identification et de mots de passe uniques qui doivent être utilisés pour accéder aux systèmes qui détiennent des Données à Caractère Personnel du Personnel.

Choix et Droits

Vous pouvez demander de plus amples informations concernant le traitement par FIS de vos Données à Caractère Personnel du Personnel conformément au droit local applicable.

Vous disposez de droits sur vos données à caractère personnel, y compris :

- un droit d'accès à vos données,
- un droit de suppression de certaines données,
- un droit d'arrêt du traitement de vos données dans certaines circonstances, et
- un droit lié au profilage automatique.

Il existe des limitations liées à ces droits. Veuillez consulter le Bureau de protection des données de FIS ou vos autorités locales compétentes en matière de protection de données pour obtenir plus d'informations.

Il vous incombe (1) de signaler à votre People Office Manager et (2) de corriger dans le Système d'informations du People Office de FIS (Workday, RMSystems, Agresso) tout changement, soit de vos propres renseignements sur vos Données à Caractère Personnel du Personnel, soit de ceux des autres personnes en contact avec vous qui sont pertinentes à votre relation avec FIS (par exemple, à des fins de mobilité mondiale, de contact en cas d'urgence et d'indemnités), telles que les renseignements relatifs à l'adresse personnelle, à la personne à contacter, au compte bancaire, etc., de manière à ce que des dossiers professionnels exacts soient conservés.

Si vous êtes candidat à un poste, retraité ou une autre personne sans accès au Système d'Informations du People Office ou au People Office Manager, ces demandes devront être adressées au Bureau de Protection des Données de FIS en utilisant les coordonnées indiquées à l'Annexe.

Lorsque des Données à Caractère Personnel du Personnel sont traitées aux fins du démarchage commercial, des procédures existeront pour vous permettre d'exclure la possibilité que vos Données à Caractère Personnel du

Personnel soient utilisées à ce titre. Cette option fait référence aux offres à votre égard proposant des biens consommables ou des services ou produits de FIS et ne permettra pas l'exclusion des communications normales et habituelles concernant les relations de travail, y compris les avantages sociaux ainsi que les programmes de santé et de bien-être mis à la disposition par FIS.

Changements à la présente Déclaration

Si la présente déclaration est mise à jour ou modifiée, la version actualisée sera postée, et tout changement important par rapport aux versions précédentes sera mis en évidence, sur la page de Gouvernance d'Entreprise de fisglobal.com et sur la page de Conformité d'Entreprise de FIS&me.

Interlocuteurs pour les questions relatives à la protection des données :

Chief Privacy Officer

FIS
601 Riverside Avenue
Jacksonville, FL 32204

Data Protection Officer

FIS
25 Canada Square, Canary Wharf
London E14 5LQ
Royaume-Uni

Adresse électronique: data.protection@fisglobal.com

Indiquer votre question concernant la sécurité/la confidentialité des données ainsi que vos coordonnées.

Tout individu résidant dans un État membre de l'UE peut contacter l'autorité réglementaire de l'UE si il a une réclamation concernant le traitement de ses données. Veuillez contacter le Bureau de protection des données de FIS si vous ne savez pas où formuler votre réclamation.

ANNEXE – Description et utilisations des Données à Caractère Personnel du Personnel

Objectifs du traitement

Les Données à Caractère Personnel du Personnel peuvent être traitées aux fins suivantes :

Objet du Transfert		Motif(s) juridique(s) d'utilisation
Concevoir, évaluer, analyser et gérer :	Programmes d'avantages et de rémunération, y compris les salaires, les primes, les retraites, les prestations médicales, les polices d'assurance, les vacances et les congés pour les salariés et personnes à charge	FIS se fonde sur : <ul style="list-style-type: none"> le besoin de traiter les données à caractère personnel pour compléter les relations de travail ou les demandes d'avantages les intérêts légitimes de FIS à réaliser l'analyse des sanctions et de la lutte contre le blanchiment de capitaux et à respecter les dispositions réglementaires ; les intérêts légitimes de FIS à développer et gérer les effectifs ; et le consentement explicite de l'employé si requis par la loi.
	Programmes en lien à la diversité, y compris la conformité aux objectifs de diversité. Programmes de récompenses et de reconnaissance contrôlés par FIS; Programmes d'éducation, de formation et de sensibilisation liés à l'emploi;	
	Programmes de mobilité internationale, y compris le transfert, la délocalisation et la mutation des salariés et personnes à charge	
	Descriptions de poste	
	Programmes de succession et de main d'œuvre	
	Programmes et activités du personnel sortant et des nouvelles embauches	
	Programmes de recrutement	
	Mesures de sûreté et de sécurité du lieu de travail	
Assembler, maintenir et diffuser :	Dossiers professionnels pour les salariés antérieurs, actuels et éventuels	FIS se fonde sur : <ul style="list-style-type: none"> le besoin de traiter des données à caractère personnel pour assurer les relations de travail ; ses intérêts légitimes à conserver des dossiers à de fins commerciales, à assurer la sécurité de ses équipement et systèmes et à mettre à disposition des coordonnées des employés concernés ; et le consentement de l'employé si requis par la loi.
	Répertoires de la société	
	Coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence	
	Identification des identifiants	
Soutenir, surveiller, et faciliter:	Déplacement et conférences professionnels	FIS se fonde sur : <ul style="list-style-type: none"> le besoin de traiter les données à caractère personnel pour assurer les
	Transactions et négociations commerciales	

Objet du Transfert		Motif(s) juridique(s) d'utilisation
	<p>Opérations commerciales, y compris propositions de personnel et facturation au client</p> <p>Activités de transition commerciale, y compris fusions, acquisitions et ventes</p> <p>Efforts marketing de la société, y compris sites web, conférences, brochures, cartes de visite et autres matériels et événements de support promotionnels</p> <p>Conformité aux obligations contractuelles</p> <p>Identification pour l'authentification des systèmes et de sécurité</p> <p>Communications commerciales internes et externes, y compris les courriers électroniques</p>	<p>relations de travail ou les demandes d'avantages;</p> <ul style="list-style-type: none"> les intérêts légitimes de FIS à développer et gérer ses effectifs ; les intérêts légitimes de FIS à promouvoir et remettre ses produits et services, à développer des opportunités commerciales et à maintenir la sécurité et l'intégrité de ses équipement, systèmes et infrastructure informatique ; et le consentement de l'employé, si requis par la loi.
Se conformer à :	Lois, réglementations et prescriptions légales en vigueur, y compris les obligations de divulgation et d'informations et les déclarations fiscales	<p>FIS se fonde sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> la conservation des archives juridiques et les dispositions relatives au reporting ; les intérêts légitimes de FIS à effectuer l'analyse des sanctions et de la lutte contre le blanchiment de capitaux et à respecter les dispositions réglementaires ; le besoin de traiter les données à caractère personnel pour assurer les relations de travail ou les demandes d'avantages; les intérêts légitimes de FIS à développer et gérer ses effectifs ; les intérêts légitimes de FIS à promouvoir et remettre ses produits et services, à développer des opportunités commerciales et à maintenir la sécurité et l'intégrité de ses équipement, systèmes et infrastructure informatique ; et le consentement de l'employé, si requis par la loi.
Mettre en œuvre :	<p>Audits et analyses comptables, financières et économiques</p> <p>Conformément au droit local, enquêtes sur le lieu de travail portant sur des violations présumées de procédures, sur la faute professionnelle liée à des questions relatives au travail, à la sûreté et la sécurité</p> <p>Sondages d'opinion et enquêtes d'engagement</p>	<p>FIS se fonde sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> les intérêts légitimes de FIS à développer et gérer ses effectifs ; les intérêts légitimes de FIS à effectuer l'analyse des sanctions et de la lutte contre le blanchiment de capitaux et à respecter les dispositions réglementaires ;

Objet du Transfert		Motif(s) juridique(s) d'utilisation
		<ul style="list-style-type: none"> le besoin de traiter les données à caractère personnel pour assurer les relations de travail ou les demandes d'avantages ; ses intérêts légitimes à conserver l'intégrité du lieu de travail de FIS et à comprendre les préférences de l'employé ; et le consentement de l'employé si requis par la loi.
Considérer et évaluer :	Candidats pour un poste ou embauche	FIS se fonde sur : <ul style="list-style-type: none"> le besoin de traiter les données à caractère personnel pour évaluer et suivre les absences en tant qu'élément intégral des relations de travail ; le besoin de traiter les données à caractère personnel pour assurer les relations de travail ou les demandes d'avantages ; ses intérêts légitimes à gérer ses effectifs et à engager du personnel approprié ; ses intérêts légitimes à analyser la performance et à fournir la rémunération adéquate ; le consentement explicite de l'employé si requis par la loi; and ses intérêts légitimes à satisfaire les prescriptions légales et à fournir des adaptations raisonnables et à évaluer l'adéquation aux fonctions.
	Présence, performance professionnelle et conduite -, y compris aux fins des évaluations professionnelles, de la prise de décision sur la rémunération, la promotion, le transfert, la reconversion et le licenciement.	
	Congés	
	Demandes d'adaptation raisonnable, en adéquation avec ses fonctions.	
Maintenir et améliorer :	Santé du personnel et lieu de travail	FIS se fonde sur : <ul style="list-style-type: none"> ses intérêts légitimes à promouvoir et améliorer la santé, la sûreté, la sécurité et la performance ; les intérêts légitimes de FIS à promouvoir et délivrer ses produits et services, à développer des opportunités commerciales et à maintenir la sécurité et l'intégrité de ses équipement, systèmes et infrastructure informatique; les prescriptions légales pour fournir un environnement de travail sûr et sain ; et le consentement explicite si requis par la loi.
	Sécurité et sûreté du personnel et du lieu de travail	
	Performance et activités sur le lieu de travail	
Protéger :	Sûreté et sécurité du personnel, des lieux de travail et des actifs de la société en mettant en œuvre l'authentification de l'identité et d'autres mesures de sécurité, le contrôle de l'accès aux lieux de travail,	FIS se fonde sur : <ul style="list-style-type: none"> les intérêts légitimes de FIS à promouvoir et délivrer ses produits et services, à développer des opportunités

Objet du Transfert		Motif(s) juridique(s) d'utilisation
	la surveillance de l'activité sur les lieux de travail de la société et la réalisation de procédures de sauvegarde et stockage	<p>commerciales et à maintenir la sécurité et l'intégrité de ses équipement, systèmes et infrastructure informatique;</p> <ul style="list-style-type: none"> • ses intérêts légitimes à protéger la sûreté et la sécurité du personnel, des systèmes et de l'équipement ; et • le consentement explicite si requis par la loi.
Prévenir et détecter :	Infractions	<p>FIS se fonde sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ses intérêts légitimes et les obligations légales ; • les intérêts légitimes de FIS à effectuer l'analyse des sanctions et de la lutte contre le blanchiment de capitaux et à respecter les dispositions réglementaires ; • ses intérêts légitimes à protéger ses droits et biens ; • ses intérêts légitimes à gérer ses effectifs et à engager et fidéliser le personnel approprié ; et • le consentement explicite si requis par la loi.
Surveiller et examiner :	Communications et informations sur les systèmes de la société, y compris l'utilisation des courriers électroniques et des sites web, au titre des enquêtes sur le lieu de travail portant sur les violations présumées de procédures, sur la faute professionnelle liée à des questions en matière de travail, de sûreté et de sécurité	<p>FIS se fonde sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ses intérêts légitimes à protéger l'intégrité des services, équipement, systèmes et membres du personnel de FIS ; • les intérêts légitimes de FIS à développer et gérer ses effectifs ; et • le consentement explicite si requis par la loi.
	Conformité aux processus, procédures et politiques de la société	
	Présence	
	Activité sur les lieux de travail FIS	
Préparer, défendre, participer ou répondre :	Demandes de renseignements de preuves électroniques	<p>FIS se fonde sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les prescriptions légales pour participer au processus juridique ; • les intérêts légitimes de FIS à effectuer l'analyse des sanctions et de la lutte contre le blanchiment de capitaux et à respecter les dispositions réglementaires ; • ses intérêts légitimes à protéger ses droits ; et • le consentement explicite si requis par la loi.
	Litige ou éventuel litige	

Objet du Transfert		Motif(s) juridique(s) d'utilisation
Traiter et gérer :	Retenues salariales, fiscales et autres retenues exigées (telles que les saisies-arrêts ordonnées par le tribunal) Remboursements des frais de déplacement et autres frais professionnels remboursables	FIS se fonde sur : <ul style="list-style-type: none"> le besoin de traiter les données à caractère personnel pour assurer les relations de travail ou les demandes formulées par l'employé ; les prescriptions légales pour participer au processus juridique ; le consentement explicite si requis par la loi.

Catégories de Données

Les Données à Caractère Personnel du Personnel traitées concernent les catégories de données suivantes :

Catégories de données	Exemples
Avis, opinions et autres commentaires	Enquêtes d'engagement, entretiens de sortie.
Données relatives à la présence	Absences du travail, droit au congé et demandes de congé, fiches de présence et fiches des congés payés et sans solde.
Renseignements financiers et bancaires	Informations bancaires de virement automatique de remboursement des dépenses et/ou des paiements, informations sur la carte de crédit.
Données relatives aux avantages	Assurances, procurations, archives des systèmes d'avantages pour les salariés et/ou personnes à charge y participant, archives de continuation des avantages
Déplacement professionnel et transfert des données	Données relatives au déplacement, y compris les calendriers de déplacement ; l'hébergement, l'acheminement, les repas et autres dépenses.
Données relatives à la fourniture de biens de la Société	Enregistrements des véhicules, de l'équipement et des actifs fournis par la Société.
Données relatives à la rémunération	Salaire de base, primes et autres éléments de rémunération, type de paie, échelon de paie, niveau de paie, équivalent temps plein (ETP), devise, demandes de rémunération (antérieures et actuelles) ; modalités du contrat de travail.
Informations relatives aux personnes à charge	Coordonnées personnelles et données relatives à l'identité des personnes à charge et d'autres personnes importantes.
Données disciplinaires	Avertissements ; lettres de réprimande ; conseils écrits et verbaux.
Données relatives aux réclamations	Plaintes, données du tribunal.
Informations enregistrées sur des systèmes, l'équipement ou des documents de la Société	Courriers électroniques, messages texte ; utilisation du site web, enregistrements vocaux, entrées sur le journal ou sur le calendrier, correspondances, y compris Données à Caractère Personnel incluses dans les systèmes, l'équipement ou les documents de la société par les salariés ou les entrepreneurs individuels.
Badge d'entrée et enregistrement d'accès	Dates, heures et lieux de l'entrée et de la sortie des installations contrôlées ; historiques de connexion/déconnexion du système et de l'ordinateur.
Statut militaire	Branche du service ; rang ; date d'engagement ou de démobilisation ; statut de libération ; statut d'ancien combattant invalide ; récompenses ou médailles accordées ; statut d'ancien combattant protégé.
Données organisationnelles	Nom, structure de la société, organigrammes, relations hiérarchiques, fonctions, coordonnées du contact professionnel, adresse électronique, renseignements sur le code comptable ; modalités du contrat de travail, descriptions du poste et niveaux de salaire.

Catégories de données	Exemples
Données relatives au traitement des salaires	Nom, N° identification gouvernemental, adresse personnelle, adresse électronique, heures de présence, rémunération, données relatives à la rémunération, date d'embauche, date de départ, modalités relatives au poste, données concernant les personnes à charge, données bancaires et financières, données relatives aux avantages, renseignements sur le code comptable, Retenues et déductions, adhésions aux avantages avec la contribution du salarié.
Performance et fonctions	Évaluations de performance, conseil de performance, lettres de remerciements, informations concernant les réclamations relatives aux performances.
Renseignements à caractère personnel et coordonnées	Nom, sexe, date de naissance, lieu de naissance, adresse personnelle, numéros de téléphone, adresse électronique, numéros d'identification émis par le gouvernement, numéros d'identification émis par ou pour le compte de la société, signatures, écriture.
Enregistrements photo, vidéo ou audio	Informations recueillies par des systèmes de sécurité, télévision en circuit fermé ; photographies, messagerie vocale, formations enregistrées, conférences ou matériels commerciaux.
Données relatives aux candidatures et au recrutement	Renseignements des candidatures, résultats des tests des candidats.
Signalements de fautes professionnelles ou de violations de procédures	Archives des signalements verbaux, écrits, par courrier électronique, téléphone ou Portail Éthique, Hotline Éthique, FSIRT, SIRI-P et similaires afférents à des fautes professionnelles du personnel confirmées et présumées ou à des violations des procédures de la société.
Données relatives à l'immigration/au droit au travail	Documents concernant le droit au travail ; informations sur le visa, le passeport, la citoyenneté, la résidence et la nationalité.
Renseignements sur la formation, les études et les compétences	Études, compétences, expérience professionnelle, emplois précédents, réalisations, projets, développement et formation, compétences linguistiques, compétences techniques, formation scolaire, certifications et autorisations professionnelles, membres d'organisations et d'organismes professionnels
Carrière professionnelle	Dates d'embauche et/ou de fin de contrat ; fonctions ; dates de promotion, stages de formation effectués, reconnaissance des politiques de la société, motif de démission ou de licenciement, fonctions officielles occupées, publications.
Données relatives aux horaires de travail	Horaires de travail prévus et réels, archives du temps administratif et facturable ; modalités du contrat de travail.
Données relatives à la sécurité du lieu de travail	Rapports, photographies, enregistrements vidéos.

Données sensibles (si nécessaire)

Dans certaines juridictions, les Données à Caractère Personnel du Personnel qui sont considérées comme des « données à caractère personnel sensibles » en vertu du droit applicable peuvent devoir être recueillies, comme autorisé ou exigé par le droit local, par exemple aux fins fiscales ou de mesures sur l'égalité des chances. Les données considérées comme des informations personnelles sensibles varient d'un pays à l'autre, mais incluent, en

règle générale, les informations relatives à l’orientation sexuelle, à l’origine ou à l’ethnicité, à l’infraction pénale présumée ou réelle, à la santé ou à la condition mentale ou physique, à l’adhésion à un syndicat, aux opinions politiques, aux convictions religieuses ou aux données génétiques d’une personne. Veuillez noter que cela ne signifie pas que tous les exemples donnés d’informations personnelles sensibles seront traités pour chaque salarié, mais uniquement dans la mesure nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis ponctuellement par FIS et toujours en conformité avec la pratique et les lois en vigueur. Dans certains cas, le droit local applicable peut exiger le consentement de la personne concernée pour le traitement des données à caractère personnel sensibles.

Les Données à Caractère Personnel du Personnel traitées peuvent concerner les catégories de données sensibles suivantes :

Catégorie de données sensibles	Exemples
Données concernant les infractions, condamnations pénales ou informations découlant des mesures de sécurité	Procédures pénales, issues et sentences ; infractions de conducteur, emplois précédents, dépistage d’abus de drogues ; archives judiciaires et informations relatives à la vérification des antécédents.
Données concernant la vie sexuelle	Données sur l’identité et les coordonnées personnelles des personnes à charge et autres personnes importantes ; statut marital/de partenariat, informations sur le logement et l’hébergement
Données concernant les informations financières et le crédit personnel	Vérification de solvabilité, pension alimentaire pour enfant, paiements des dettes.
Données concernant la condition ou la santé mentale ou physique	Limitations physiques et besoins spéciaux ; dépistages sur site ; patients nécessitant un soutien médical ou en matière d’orientation ; test de l’abus de drogues ; certificats de santé.
Données concernant l’origine ou l’ethnicité	Désignations de l’origine, nationalité, identité culturelle.
Données concernant l’appartenance religieuse ou les convictions religieuses ou autres croyances de nature similaire	Appartenance à des organisations religieuses, déclaration de préférence religieuse.
Données concernant l’adhésion à un syndicat	Archives du syndicat ou du comité d’entreprise, répertoires, documentation de réunion et autres matériels.
Données concernant les opinions politiques	Affiliations professionnelles ou autres, fonctions tenues, publications et écrits

Destinataires

Les Données à Caractère Personnel du Personnel traitées peuvent être divulguées aux destinataires et catégories de destinataires suivant(e)s : People Office de FIS, Juridique, Conformité, Gestion de Risque, Audit, Finance et

Comptabilité, Sécurité, Systèmes d'Information, membres du Board of Directors, personnel de gestion et prestataires de services choisis par FIS et autres tiers.

Limites de stockage et autres informations pertinentes

Les Données à Caractère Personnel du Personnel seront conservées tant qu'il existe un besoin ou tel qu'exigé par la législation. De plus amples informations sur les normes de conservation des données de FIS peuvent être trouvées dans la Politique de Gestion des Données au Bureau de la Politique d'Entreprise de FIS (FIS Enterprise Policy Office) sur FIS&me. Consultez votre Département Juridique FIS local pour des politiques de conservation des archives particulières à votre pays. Si vous postulez à un poste, êtes retraité ou une autre personne n'ayant pas accès aux systèmes de FIS pour examiner ces politiques, les demandes de ces informations devront être adressées au Bureau de Protection des Données de FIS (FIS Privacy Office).

Fidelity National Information Services Inc. et certains membres de son groupe affilié de filiales contrôlées et détenues (collectivement « **FIS** »), y compris la société FIS qui vous emploie ou avec qui vous avez conclu un contrat, ont adopté un programme général pour sauvegarder et protéger les données à caractère personnel qu'ils traitent, relatives à des salariés identifiés ou identifiables, à des candidats à un poste et à des co-contractants individuels ou sous licence ainsi que les données à caractère personnel d'autres personnes en contact avec lesdits salariés, candidats à un poste et co-contractants qui sont liées à leurs relations avec FIS (par exemple, à des fins de mobilité mondiale, de contact en cas d'urgence et d'indemnités) (collectivement les « **Données à Caractère Personnel du Personnel** »).

La présente déclaration vise à vous fournir des renseignements supplémentaires concernant les Données à Caractère Personnel du Personnel qui peuvent être traitées par FIS, et comment cette dernière recueille et utilise les Données à Caractère Personnel du Personnel avant, pendant et après votre emploi ou avant, au cours de, et après, l'exécution du contrat avec FIS. Le terme « traitement » est utilisé dans la présente Déclaration pour couvrir toutes les activités impliquant des Données à Caractère Personnel du Personnel, y compris le recueil, la manipulation, la mise à jour, le stockage, la suppression, le partage, l'accès, l'utilisation, le transfert et la destruction des Données à Caractère Personnel du Personnel. Nous vous encourageons à lire avec attention la présente déclaration (y compris l'Annexe) et à en comprendre son contenu. Si vous avez des questions concernant le traitement par FIS des Données à Caractère Personnel du Personnel, vous pouvez contacter le Bureau de Protection des Données de FIS en utilisant les coordonnées indiquées à l'Annexe.

Le principal responsable du traitement de vos Données à Caractère Personnel du Personnel est la société FIS qui vous emploie ou à laquelle vous avez envoyé votre candidature. Si vous avez des questions sur qui est cette société, veuillez contacter Chris Buttacavoli au Bureau du personnel à l'adresse suivante christopher.buttacavoli@fisglobal.com.

Description du Traitement des Données

Les Données à Caractère Personnel du Personnel comprennent l'ensemble des informations personnelles recueillies et traitées dans le cadre des relations de travail d'un individu avec FIS. Par exemple, FIS traite des Données à Caractère Personnel du Personnel concernant les candidats à un poste, les salariés (qu'ils soient temporaires ou habituels), le personnel d'appoint, les co-contractants individuels, les retraités et les personnes ayant auparavant occupé ces fonctions au sein de FIS. Celle-ci traite également des Données à Caractère Personnel du Personnel concernant la famille, les personnes à charge ou d'autres personnes en relation avec les

candidats à un poste, les salariés, le personnel d'appoint, les co-contractants individuels, les retraités et les personnes ayant auparavant occupé ces fonctions au sein de FIS, lorsque leurs informations personnelles ont été communiquées à FIS par les personnes ayant des relations de travail avec FIS. Une liste des types de Données à Caractère Personnel du Personnel qui peuvent être traitées est indiquée dans l'Annexe ainsi que les objectifs du traitement des données et les catégories des destinataires des données qui peuvent s'appliquer.

Dans certaines juridictions, les Données à Caractère Personnel du Personnel qui sont considérées comme des « données à caractère personnel sensibles » en vertu du droit applicable peuvent devoir être recueillies, comme exigé ou autorisé par les lois locales, par exemple aux fins du respect des mesures sur l'égalité des chances ou des prescriptions fiscales locales. Dans l'Annexe jointe, les catégories de données concernées dans lesquelles les informations personnelles sensibles peuvent être incluses sont indiquées séparément.

Les Données à Caractère Personnel du Personnel peuvent être communiquées à FIS directement par la personne qu'elles concernent ou par toute autre personne ou société. Par exemple, si vous effectuez une candidature à un poste ou acceptez un emploi au sein de FIS, cette dernière peut obtenir des informations des recruteurs, des entreprises de recherche d'emploi, des services de vérification de l'identité, des références que vous fournissez, des sites web de tiers, y compris via LinkedIn, et d'autres sources disponibles au public. Si cela est autorisé par les lois locales et avec votre consentement, FIS peut demander la vérification de vos antécédents ou de votre solvabilité à des organismes publics ou à des établissements financiers pour évaluer votre éligibilité à l'emploi ou à certaines tâches ainsi que vos informations médicales si nécessaires pour évaluer votre éligibilité à des prestations liées à l'emploi. Aux fins de satisfaire les dispositions réglementaires, les données à caractère personnel peuvent être comparées aux services d'identification de tiers et aux bases de données mises à disposition par le gouvernement qui contiennent des données à caractère personnel et qui contiennent des informations disponibles au public.

Pourquoi FIS recueille, utilise et conserve ces Données à Caractère Personnel du Personnel

FIS recueille, utilise et conserve des Données à Caractère Personnel du Personnel, si nécessaire, pour gérer votre relation contractuelle avec FIS ou au titre des services ou opportunités que vous demandez, si nécessaire, pour se conformer à une obligation légale, et, si nécessaire, conformément aux intérêts légitimes de FIS et quand vos droits en matière de protection de données ne prévalent pas sur ces intérêts, c'est-à-dire si nous avons un motif juridique valable de le faire qui ne porte en aucun cas atteinte à vos droits. Par exemple, FIS dispose d'un intérêt légitime dans le fait de s'assurer de la sécurité et l'intégrité de ses installations et systèmes et de s'assurer que les informations pertinentes à la conduite de notre activité sont disponibles au sein du groupe FIS. FIS peut également traiter vos Données à Caractère Personnel du Personnel dans des circonstances limitées auxquelles vous avez consenties. Si FIS vous demande votre consentement, vous êtes libre de refuser ou de le révoquer.

Pour obtenir plus d'informations sur le fondement juridique de FIS concernant le traitement des Données à Caractère Personnel du Personnel, veuillez vous référer à l'Annexe.

Avec qui partageons-nous vos données ?

Étant donné que FIS intervient au niveau international, cette dernière peut avoir besoin de mettre des Données à Caractère Personnel du Personnel à disposition d'autres entités de FIS et de prestataires de services tiers externes choisis, tels que les prestataires des salaires, des indemnités et des retraites ainsi que les conseillers fiscaux et les

prestataires de services en technologies de l'information exécutant des services à la demande de FIS. Cette dernière peut également mettre des Données à Caractère Personnel du Personnel à disposition d'autres tiers, tels que les autorités répressives, l'administration fiscale, d'autres organismes publics et sur demande de sociétés de marketing, si de tels transferts sont légaux et appropriés.

Vos données sont-elles envoyées à l'étranger ?

De tels tiers et entités peuvent être situés dans des pays qui peuvent ne pas avoir la même législation en matière de protection des données/de confidentialité que le pays d'origine. FIS s'assurera que les Données à Caractère Personnel du Personnel resteront protégées dans toute la mesure exigée par les lois en vigueur, même quand elles sont transférées à un tiers situé dans un autre pays, y compris par l'utilisation des clauses type approuvées par la Commission européenne et d'autres mesures de protection liées au transfert des données.

Pour obtenir plus d'informations sur comment FIS protège les transferts des Données à Caractère Personnel du Personnel, veuillez contacter le Bureau de protection des données de FIS indiqué ci-dessous.

Sécurité

FIS s'engage à tenir confidentielles et à garder, en toute sécurité, les Données à Caractère Personnel du Personnel. Les systèmes de FIS dans lesquels les Données à Caractère Personnel du Personnel sont traitées sont protégés par des architectures de réseau fiables qui contiennent des pare-feux et des dispositifs de détection d'intrusion. L'accès aux Données à Caractère Personnel du Personnel est limité aux individus qui ont besoin des informations dans le cadre de leurs fonctions. Ces personnes disposent de codes d'identification et de mots de passe uniques qui doivent être utilisés pour accéder aux systèmes qui détiennent des Données à Caractère Personnel du Personnel.

Choix et Droits

Vous pouvez demander de plus amples informations concernant le traitement par FIS de vos Données à Caractère Personnel du Personnel conformément au droit local applicable.

Vous disposez de droits sur vos données à caractère personnel, y compris :

- un droit d'accès à vos données,
- un droit de suppression de certaines données,
- un droit d'arrêt du traitement de vos données dans certaines circonstances, et
- un droit lié au profilage automatique.

Il existe des limitations liées à ces droits. Veuillez consulter le Bureau de protection des données de FIS ou vos autorités locales compétentes en matière de protection de données pour obtenir plus d'informations.

Il vous incombe (1) de signaler à votre People Office Manager et (2) de corriger dans le Système d'informations du People Office de FIS (Workday, RMSystems, Agresso) tout changement, soit de vos propres renseignements sur vos Données à Caractère Personnel du Personnel, soit de ceux des autres personnes en contact avec vous qui sont pertinentes à votre relation avec FIS (par exemple, à des fins de mobilité mondiale, de contact en cas d'urgence et d'indemnités), telles que les renseignements relatifs à l'adresse personnelle, à la personne à contacter, au compte bancaire, etc., de manière à ce que des dossiers professionnels exacts soient conservés.

Si vous êtes candidat à un poste, retraité ou une autre personne sans accès au Système d'Informations du People Office ou au People Office Manager, ces demandes devront être adressées au Bureau de Protection des Données de FIS en utilisant les coordonnées indiquées à l'Annexe.

Lorsque des Données à Caractère Personnel du Personnel sont traitées aux fins du démarchage commercial, des procédures existeront pour vous permettre d'exclure la possibilité que vos Données à Caractère Personnel du Personnel soient utilisées à ce titre. Cette option fait référence aux offres à votre égard proposant des biens consommables ou des services ou produits de FIS et ne permettra pas l'exclusion des communications normales et habituelles concernant les relations de travail, y compris les avantages sociaux ainsi que les programmes de santé et de bien-être mis à la disposition par FIS.

Changements à la présente Déclaration

Si la présente déclaration est mise à jour ou modifiée, la version actualisée sera postée, et tout changement important par rapport aux versions précédentes sera mis en évidence, sur la page de Gouvernance d'Entreprise de fisglobal.com et sur la page de Conformité d'Entreprise de FIS&me.

Interlocuteurs pour les questions relatives à la protection des données :

Chief Privacy Officer

FIS
601 Riverside Avenue
Jacksonville, FL 32204

Data Protection Officer

FIS
25 Canada Square, Canary Wharf
London E14 5LQ
Royaume-Uni
Adresse électronique : privacyoffice@fisglobal.com

Indiquer votre question concernant la sécurité/la confidentialité des données ainsi que vos coordonnées.

Tout individu résidant dans un État membre de l'UE peut contacter l'autorité réglementaire de l'UE si il a une réclamation concernant le traitement de ses données. Veuillez contacter le Bureau de protection des données de FIS si vous ne savez pas où formuler votre réclamation.

ANNEXE – Description et utilisations des Données à Caractère Personnel du Personnel

Objectifs du traitement

Les Données à Caractère Personnel du Personnel peuvent être traitées aux fins suivantes :

Objet du Transfert		Motif(s) juridique(s) d'utilisation
Concevoir, évaluer, analyser et gérer :	Programmes d'avantages et de rémunération, y compris les salaires, les primes, les retraites, les prestations médicales, les polices d'assurance, les vacances et les congés pour les salariés et personnes à charge	FIS se fonde sur : <ul style="list-style-type: none"> • le besoin de traiter les données à caractère personnel pour compléter les relations de travail ou les demandes d'avantages • les intérêts légitimes de FIS à réaliser l'analyse des sanctions et de la lutte contre le blanchiment de capitaux et à respecter les dispositions réglementaires ; • les intérêts légitimes de FIS à développer et gérer les effectifs ; et le consentement explicite de l'employé si requis par la loi.
	Programmes en lien à la diversité, y compris la conformité aux objectifs de diversité. Programmes de récompenses et de reconnaissance contrôlés par FIS; Programmes d'éducation, de formation et de sensibilisation liés à l'emploi;	
	Programmes de mobilité internationale, y compris le transfert, la délocalisation et la mutation des salariés et personnes à charge	
	Descriptions de poste	
	Programmes de succession et de main d'œuvre	
	Programmes et activités du personnel sortant et des nouvelles embauches	
	Programmes de recrutement	
	Mesures de sûreté et de sécurité du lieu de travail	
Assembler, maintenir et diffuser :	Dossiers professionnels pour les salariés antérieurs, actuels et éventuels	FIS se fonde sur : <ul style="list-style-type: none"> • le besoin de traiter des données à caractère personnel pour assurer les relations de travail ; • ses intérêts légitimes à conserver des dossiers à de fins commerciales, à assurer la sécurité de ses équipement et systèmes et à mettre à disposition des coordonnées des employés concernés ; et • le consentement de l'employé si requis par la loi.
	Répertoires de la société	
	Coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence	
	Identification des identifiants	

Objet du Transfert		Motif(s) juridique(s) d'utilisation
Soutenir, surveiller, et faciliter:	Déplacement et conférences professionnels	FIS se fonde sur : <ul style="list-style-type: none"> le besoin de traiter les données à caractère personnel pour assurer les relations de travail ou les demandes d'avantages; les intérêts légitimes de FIS à développer et gérer ses effectifs ; les intérêts légitimes de FIS à promouvoir et remettre ses produits et services, à développer des opportunités commerciales et à maintenir la sécurité et l'intégrité de ses équipement, systèmes et infrastructure informatique ; et le consentement de l'employé, si requis par la loi.
	Transactions et négociations commerciales	
	Opérations commerciales, y compris propositions de personnel et facturation au client	
	Activités de transition commerciale, y compris fusions, acquisitions et ventes	
	Efforts marketing de la société, y compris sites web, conférences, brochures, cartes de visite et autres matériels et événements de support promotionnels	
	Conformité aux obligations contractuelles	
	Identification pour l'authentification des systèmes et de sécurité	
Communications commerciales internes et externes, y compris les courriers électroniques		
Se conformer à :	Lois, réglementations et prescriptions légales en vigueur, y compris les obligations de divulgation et d'informations et les déclarations fiscales	FIS se fonde sur : <ul style="list-style-type: none"> la conservation des archives juridiques et les dispositions relatives au reporting ; les intérêts légitimes de FIS à effectuer l'analyse des sanctions et de la lutte contre le blanchiment de capitaux et à respecter les dispositions réglementaires ; le besoin de traiter les données à caractère personnel pour assurer les relations de travail ou les demandes d'avantages; les intérêts légitimes de FIS à développer et gérer ses effectifs ; les intérêts légitimes de FIS à promouvoir et remettre ses produits et services, à développer des opportunités commerciales et à maintenir la sécurité et l'intégrité de ses équipement, systèmes et infrastructure informatique ; et le consentement de l'employé, si requis par la loi.

Objet du Transfert		Motif(s) juridique(s) d'utilisation
Mettre en œuvre :	Audits et analyses comptables, financières et économiques	FIS se fonde sur : <ul style="list-style-type: none"> les intérêts légitimes de FIS à développer et gérer ses effectifs ; les intérêts légitimes de FIS à effectuer l'analyse des sanctions et de la lutte contre le blanchiment de capitaux et à respecter les dispositions réglementaires ; le besoin de traiter les données à caractère personnel pour assurer les relations de travail ou les demandes d'avantages ; ses intérêts légitimes à conserver l'intégrité du lieu de travail de FIS et à comprendre les préférences de l'employé ; et le consentement de l'employé si requis par la loi.
	Conformément au droit local, enquêtes sur le lieu de travail portant sur des violations présumées de procédures, sur la faute professionnelle liée à des questions relatives au travail, à la sûreté et la sécurité	
	Sondages d'opinion et enquêtes d'engagement	
Considérer et évaluer :	Candidats pour un poste ou embauche	FIS se fonde sur : <ul style="list-style-type: none"> le besoin de traiter les données à caractère personnel pour évaluer et suivre les absences en tant qu'élément intégral des relations de travail ; le besoin de traiter les données à caractère personnel pour assurer les relations de travail ou les demandes d'avantages ; ses intérêts légitimes à gérer ses effectifs et à engager du personnel approprié ; ses intérêts légitimes à analyser la performance et à fournir la rémunération adéquate ; le consentement explicite de l'employé si requis par la loi; and ses intérêts légitimes à satisfaire les prescriptions légales et à fournir des adaptations raisonnables et à évaluer l'adéquation aux fonctions.
	Présence, performance professionnelle et conduite -, y compris aux fins des évaluations professionnelles, de la prise de décision sur la rémunération, la promotion, le transfert, la reconversion et le licenciement.	
	Congés	
	Demandes d'adaptation raisonnable, en adéquation avec ses fonctions.	
Maintenir et améliorer :	Santé du personnel et lieu de travail	FIS se fonde sur : <ul style="list-style-type: none"> ses intérêts légitimes à promouvoir et améliorer la santé, la sûreté, la sécurité et la performance ; les intérêts légitimes de FIS à promouvoir et délivrer ses produits et services, à développer des opportunités commerciales et à maintenir la sécurité et l'intégrité de ses équipement, systèmes et infrastructure informatique;
	Sécurité et sûreté du personnel et du lieu de travail	
	Performance et activités sur le lieu de travail	

Objet du Transfert		Motif(s) juridique(s) d'utilisation
		<ul style="list-style-type: none"> les prescriptions légales pour fournir un environnement de travail sûr et sain ; et le consentement explicite si requis par la loi.
Protéger :	Sûreté et sécurité du personnel, des lieux de travail et des actifs de la société en mettant en œuvre l'authentification de l'identité et d'autres mesures de sécurité, le contrôle de l'accès aux lieux de travail, la surveillance de l'activité sur les lieux de travail de la société et la réalisation de procédures de sauvegarde et stockage	FIS se fonde sur : <ul style="list-style-type: none"> les intérêts légitimes de FIS à promouvoir et délivrer ses produits et services, à développer des opportunités commerciales et à maintenir la sécurité et l'intégrité de ses équipement, systèmes et infrastructure informatique; ses intérêts légitimes à protéger la sûreté et la sécurité du personnel, des systèmes et de l'équipement ; et le consentement explicite si requis par la loi.
Prévenir et détecter :	Infractions	FIS se fonde sur : <ul style="list-style-type: none"> ses intérêts légitimes et les obligations légales ; les intérêts légitimes de FIS à effectuer l'analyse des sanctions et de la lutte contre le blanchiment de capitaux et à respecter les dispositions réglementaires ; ses intérêts légitimes à protéger ses droits et biens ; ses intérêts légitimes à gérer ses effectifs et à engager et fidéliser le personnel approprié ; et le consentement explicite si requis par la loi.
Surveiller et examiner :	Communications et informations sur les systèmes de la société, y compris l'utilisation des courriers électroniques et des sites web, au titre des enquêtes sur le lieu de travail portant sur les violations présumées de procédures, sur la faute professionnelle liée à des questions en matière de travail, de sûreté et de sécurité Conformité aux processus, procédures et politiques de la société Présence Activité sur les lieux de travail FIS	FIS se fonde sur : <ul style="list-style-type: none"> ses intérêts légitimes à protéger l'intégrité des services, équipement, systèmes et membres du personnel de FIS ; les intérêts légitimes de FIS à développer et gérer ses effectifs ; et le consentement explicite si requis par la loi.
	Demandes de renseignements de preuves électroniques	FIS se fonde sur :

Objet du Transfert		Motif(s) juridique(s) d'utilisation
Préparer, défendre, participer ou répondre :	Litige ou éventuel litige	<ul style="list-style-type: none"> les prescriptions légales pour participer au processus juridique ; les intérêts légitimes de FIS à effectuer l'analyse des sanctions et de la lutte contre le blanchiment de capitaux et à respecter les dispositions réglementaires ; ses intérêts légitimes à protéger ses droits ; et le consentement explicite si requis par la loi.
Traiter et gérer :	Retenues salariales, fiscales et autres retenues exigées (telles que les saisies-arrêts ordonnées par le tribunal)	FIS se fonde sur : <ul style="list-style-type: none"> le besoin de traiter les données à caractère personnel pour assurer les relations de travail ou les demandes formulées par l'employé ; les prescriptions légales pour participer au processus juridique ; le consentement explicite si requis par la loi.
	Remboursements des frais de déplacement et autres frais professionnels remboursables	

Catégories de Données

Les Données à Caractère Personnel du Personnel traitées concernent les catégories de données suivantes :

Catégories de données	Exemples
Avis, opinions et autres commentaires	Enquêtes d'engagement, entretiens de sortie.
Données relatives à la présence	Absences du travail, droit au congé et demandes de congé, fiches de présence et fiches des congés payés et sans solde.
Renseignements financiers et bancaires	Informations bancaires de virement automatique de remboursement des dépenses et/ou des paiements, informations sur la carte de crédit.
Données relatives aux avantages	Assurances, procurations, archives des systèmes d'avantages pour les salariés et/ou personnes à charge y participant, archives de continuation des avantages
Déplacement professionnel et transfert des données	Données relatives au déplacement, y compris les calendriers de déplacement ; l'hébergement, l'acheminement, les repas et autres dépenses.
Données relatives à la fourniture de biens de la Société	Enregistrements des véhicules, de l'équipement et des actifs fournis par la Société.
Données relatives à la rémunération	Salaire de base, primes et autres éléments de rémunération, type de paie, échelon de paie, niveau de paie, équivalent temps plein (ETP), devise,

Catégories de données	Exemples
	demandes de rémunération (antérieures et actuelles) ; modalités du contrat de travail.
Informations relatives aux personnes à charge	Coordonnées personnelles et données relatives à l'identité des personnes à charge et d'autres personnes importantes.
Données disciplinaires	Avertissements ; lettres de réprimande ; conseils écrits et verbaux.
Données relatives aux réclamations	Plaintes, données du tribunal.
Informations enregistrées sur des systèmes, l'équipement ou des documents de la Société	Courriers électroniques, messages texte ; utilisation du site web, enregistrements vocaux, entrées sur le journal ou sur le calendrier, correspondances, y compris Données à Caractère Personnel incluses dans les systèmes, l'équipement ou les documents de la société par les salariés ou les entrepreneurs individuels.
Badge d'entrée et enregistrement d'accès	Dates, heures et lieux de l'entrée et de la sortie des installations contrôlées ; historiques de connexion/déconnexion du système et de l'ordinateur.
Statut militaire	Branche du service ; rang ; date d'engagement ou de démobilisation ; statut de libération ; statut d'ancien combattant invalide ; récompenses ou médailles accordées ; statut d'ancien combattant protégé.
Données organisationnelles	Nom, structure de la société, organigrammes, relations hiérarchiques, fonctions, coordonnées du contact professionnel, adresse électronique, renseignements sur le code comptable ; modalités du contrat de travail, descriptions du poste et niveaux de salaire.
Données relatives au traitement des salaires	Nom, N° identification gouvernemental, adresse personnelle, adresse électronique, heures de présence, rémunération, données relatives à la rémunération, date d'embauche, date de départ, modalités relatives au poste, données concernant les personnes à charge, données bancaires et financières, données relatives aux avantages, renseignements sur le code comptable, Retenues et déductions, adhésions aux avantages avec la contribution du salarié.
Performance et fonctions	Évaluations de performance, conseil de performance, lettres de remerciements, informations concernant les réclamations relatives aux performances.
Renseignements à caractère personnel et coordonnées	Nom, sexe, date de naissance, lieu de naissance, adresse personnelle, numéros de téléphone, adresse électronique, numéros d'identification émis par le gouvernement, numéros d'identification émis par ou pour le compte de la société, signatures, écriture.
Enregistrements photo, vidéo ou audio	Informations recueillies par des systèmes de sécurité, télévision en circuit fermé ; photographies, messagerie vocale, formations enregistrées, conférences ou matériels commerciaux.
Données relatives aux candidatures et au recrutement	Renseignements des candidatures, résultats des tests des candidats.

Catégories de données	Exemples
Signalements de fautes professionnelles ou de violations de procédures	Archives des signalements verbaux, écrits, par courrier électronique, téléphone ou Portail Éthique, Hotline Éthique, FSIRT, SIRI-P et similaires afférents à des fautes professionnelles du personnel confirmées et présumées ou à des violations des procédures de la société.
Données relatives à l'immigration/au droit au travail	Documents concernant le droit au travail ; informations sur le visa, le passeport, la citoyenneté, la résidence et la nationalité.
Renseignements sur la formation, les études et les compétences	Études, compétences, expérience professionnelle, emplois précédents, réalisations, projets, développement et formation, compétences linguistiques, compétences techniques, formation scolaire, certifications et autorisations professionnelles, membres d'organisations et d'organismes professionnels
Carrière professionnelle	Dates d'embauche et/ou de fin de contrat ; fonctions ; dates de promotion, stages de formation effectués, reconnaissance des politiques de la société, motif de démission ou de licenciement, fonctions officielles occupées, publications.
Données relatives aux horaires de travail	Horaires de travail prévus et réels, archives du temps administratif et facturable ; modalités du contrat de travail.
Données relatives à la sécurité du lieu de travail	Rapports, photographies, enregistrements vidéos.

Données sensibles (si nécessaire)

Dans certaines juridictions, les Données à Caractère Personnel du Personnel qui sont considérées comme des « données à caractère personnel sensibles » en vertu du droit applicable peuvent devoir être recueillies, comme autorisé ou exigé par le droit local, par exemple aux fins fiscales ou de mesures sur l'égalité des chances. Les données considérées comme des informations personnelles sensibles varient d'un pays à l'autre, mais incluent, en règle générale, les informations relatives à l'orientation sexuelle, à l'origine ou à l'ethnicité, à l'infraction pénale présumée ou réelle, à la santé ou à la condition mentale ou physique, à l'adhésion à un syndicat, aux opinions politiques, aux convictions religieuses ou aux données génétiques d'une personne. Veuillez noter que cela ne signifie pas que tous les exemples donnés d'informations personnelles sensibles seront traités pour chaque salarié, mais uniquement dans la mesure nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis ponctuellement par FIS et toujours en conformité avec la pratique et les lois en vigueur. Dans certains cas, le droit local applicable peut exiger le consentement de la personne concernée pour le traitement des données à caractère personnel sensibles.

Les Données à Caractère Personnel du Personnel traitées peuvent concerner les catégories de données sensibles suivantes :

Catégorie de données sensibles	Exemples
Données concernant les infractions, condamnations pénales ou informations découlant des mesures de sécurité	Procédures pénales, issues et sentences ; infractions de conducteur, emplois précédents, dépistage d'abus de drogues ; archives judiciaires et informations relatives à la vérification des antécédents.
Données concernant la vie sexuelle	Données sur l'identité et les coordonnées personnelles des personnes à charge et autres personnes importantes ; statut marital/de partenariat, informations sur le logement et l'hébergement
Données concernant les informations financières et le crédit personnel	Vérification de solvabilité, pension alimentaire pour enfant, paiements des dettes.
Données concernant la condition ou la santé mentale ou physique	Limitations physiques et besoins spéciaux ; dépistages sur site ; patients nécessitant un soutien médical ou en matière d'orientation ; test de l'abus de drogues ; certificats de santé.
Données concernant l'origine ou l'ethnicité	Désignations de l'origine, nationalité, identité culturelle.
Données concernant l'appartenance religieuse ou les convictions religieuses ou autres croyances de nature similaire	Appartenance à des organisations religieuses, déclaration de préférence religieuse.
Données concernant l'adhésion à un syndicat	Archives du syndicat ou du comité d'entreprise, répertoires, documentation de réunion et autres matériels.
Données concernant les opinions politiques	Affiliations professionnelles ou autres, fonctions tenues, publications et écrits

Destinataires

Les Données à Caractère Personnel du Personnel traitées peuvent être divulguées aux destinataires et catégories de destinataires suivant(e)s : People Office de FIS, Juridique, Conformité, Gestion de Risque, Audit, Finance et Comptabilité, Sécurité, Systèmes d'Information, membres du Board of Directors, personnel de gestion et prestataires de services choisis par FIS et autres tiers.

Limites de stockage et autres informations pertinentes

Les Données à Caractère Personnel du Personnel seront conservées tant qu'il existe un besoin ou tel qu'exigé par la législation. De plus amples informations sur les normes de conservation des données de FIS peuvent être

trouvées dans la Politique de Gestion des Données au Bureau de la Politique d'Entreprise de FIS (FIS Enterprise Policy Office) sur FIS&me. Consultez votre Département Juridique FIS local pour des politiques de conservation des archives particulières à votre pays. Si vous postulez à un poste, êtes retraité ou une autre personne n'ayant pas accès aux systèmes de FIS pour examiner ces politiques, les demandes de ces informations devront être adressées au Bureau de Protection des Données de FIS (FIS Privacy Office).